

ERACM CONCOURS 2026

MODALITÉS DÉROULEMENT

ÉCOLE RÉGIONALE D'ACTEURS DE CANNES & MARSEILLE

ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL - SIÈGE (nouvelle adresse)

1 avenue Jean de Noailles

06400 Cannes • 04 93 38 73 30 • contact06@eracm.fr

ÉTABLISSEMENT SECONDAIRE - CFA

IMMS • Friche Belle de Mai • 41 rue Jobin

13003 Marseille • 04 95 04 95 78 • contact13@eracm.fr

LE CONCOURS 2026

ATTENTION

LES DATES DE CONCOURS DE L'ERACM ET DE L'ENSATT SE DÉROULENT AU MÊME MOMENT.

Les candidats qui présentent l'ENSATT, dont le second tour est la semaine du 23 mars 2025, doivent indiquer sur le dossier de candidature de l'ERACM qu'ils souhaitent **être convoqués entre le 16 et le 21 mars 2026 inclus**.

À LIRE AVANT DE COMMENCER L'INSCRIPTION EN LIGNE

Avant de procéder à votre inscription via le formulaire en ligne, vous devez vous assurer de répondre aux conditions à remplir :

- ☐ **avoir choisi vos 2 scènes dialoguées extraites d'œuvres théâtrales publiées**
 - 1 scène extraite d'œuvre théâtrale publiée avant 1950
 - 1 scène extraite d'œuvre théâtrale publiée après 1950
- ☐ **avoir écrit une courte lettre de motivation** (700 caractères maximum)
- ☐ **et pouvoir renseigner toutes les questions sur votre parcours**
baccalauréat, études générales et théâtrales (dates, lieux...).

Des pièces justificatives seront à joindre en téléchargement :

- ☐ **une photo portrait**
- ☐ **une attestation de baccalauréat**
- ☐ **les copies de vos diplômes**
- ☐ **une attestation justifiant d'une formation théâtrale initiale (modèle à télécharger sur le site de l'ERACM)**
- ☐ **la notification d'attribution de bourse 2025-2026** (seulement si vous êtes boursier de l'année en cours)*

Des frais d'inscription seront à régler en CB (uniquement) pour valider définitivement votre inscription. Merci de prévoir de vous acquitter de la somme suivante via le lien fourni sur le formulaire.

- ☐ **65 euros**
- ☐ **30 euros pour les boursiers***

* Les droits d'inscription sont réduits uniquement pour les élèves boursiers

Nous vous remercions de remplir le formulaire le plus rigoureusement possible.
Suite à la validation du formulaire, il ne sera plus possible de revenir dessus.

Une fois le formulaire finalisé et envoyé, vous recevrez un mail récapitulatif de vos réponses qui vaudra confirmation d'inscription. Si aucun mail ne vous parvient, merci de réitérer votre inscription.

Les convocations vous seront envoyées par mail.

Les résultats du concours seront publiés sur le site Internet et les réseaux sociaux de l'ERACM.

INSCRIPTION EN LIGNE

<https://eracm.fr>

DATES ET LIEUX DU CONCOURS 2026

MARSEILLE - 1er TOUR

DU LUNDI 16 MARS AU JEUDI 26 MARS 2026 (matin)

CANNES - 2nd TOUR (stage)

DU DIMANCHE 03 MAI AU SAMEDI 09 MAI 2026 (inclus)

CONDITIONS À REMPLIR

- Avoir plus de **18 ans au 1er septembre de l'année du concours** *
- Être titulaire du **BAC** *
- Justifier d'**une année de formation théâtrale initiale** (équivalent à 360 heures) dispensée par un professionnel dans le cadre d'un **conservatoire de théâtre**, d'une **école d'art dramatique**, d'une **université** (section théâtre) ou d'un **cours privé de théâtre** * (**Les parcours bac option théâtre ne sont pas acceptés**).
- Pour les candidats étrangers, **parler couramment le français**. Aucune condition de nationalité n'est requise.

** Sur décision de la commission d'examen des candidatures, peuvent être admis à concourir, des candidat-es ne pouvant justifier d'un diplôme de niveau baccalauréat, mais pouvant justifier d'au moins une année de formation théâtrale, dispensée par un professionnel dans le cadre d'un conservatoire de théâtre, d'une école d'art dramatique, d'un cours privé de théâtre. Le niveau de la formation théâtrale doit compenser le manque de diplôme requis.*

INSCRIPTIONS SUR LE SITE INTERNET

PÉRIODE DES INSCRIPTIONS EN LIGNE

Ouverture des inscriptions en ligne

Lundi 1er décembre 2025

Clôture des inscriptions

Lundi 2 février 2026 à minuit

Le formulaire d'inscription au concours est accessible via le site Internet de l'ERACM : <https://eracm.fr>

Avant de procéder à l'inscription en ligne, vous devez avoir **avoir choisi vos 2 scènes dialoguées extraites d'oeuvres théâtrales publiées (1 classique avant 1950 et 1 moderne après 1950)**, écrit une **courte lettre de motivation** (700 caractères maximum), et pouvoir renseigner **toutes les questions sur votre parcours** : baccalauréat, études générales et théâtrales (dates, lieux...). Une fois votre inscription finalisée, vous ne pouvez pas retourner sur votre fiche. Nous vous remercions de remplir ce formulaire le plus rigoureusement possible.

CONSIGNES POUR LE CHOIX DES SCÈNES

VOUS PRÉSENTEZ :

2 scènes dialoguées :

- **1 scène extraite d'œuvre théâtrale publiée avant 1950**
- **1 scène extraite d'œuvre théâtrale publiée après 1950**

IMPORTANT

- **Scènes dialoguées** : il est conseillé une même réplique sur les deux scènes.
- La présence de plusieurs répliques est acceptée.
- Les scènes doubles ne sont pas acceptées.
- Le(s) rôle(s) de votre réplique sera/seront tenu(s) sans considération de genre.
- Les extraits de scènes choisis ne doivent pas excéder 3 minutes. Le jury se réserve le droit d'interrompre le candidat.
- Après son premier passage, le jury peut demander au candidat de présenter sa 2ème scène dialoguée.
- Le candidat ne pourra présenter que les scènes inscrites sur le formulaire rempli en ligne.
- Les épreuves se déroulent sans costume, ni maquillage, ni musique.

INSCRIPTION

pièces justificatives

LISTE DES PIÈCES À JOINDRE À VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION VIA LE FORMULAIRE AU FORMAT JPEG, PDF, DOC

Des pièces justificatives seront à joindre en téléchargement :

- ☐ **une photo portrait récente** (1 Mo maximum)
- ☐ **une attestation de baccalauréat**
- ☐ **les copies de vos diplômes**
- ☐ **une attestation justifiant d'une formation théâtrale initiale** – (télécharger le document sur le site de l'ERACM)

S'acquitter du paiement des **frais d'inscription au concours** :

- ☐ **65€ à régler (par CB uniquement)** via le lien fourni sur le formulaire
- ☐ **30€ pour les boursiers à régler (par CB uniquement)** via le lien fourni sur le formulaire

Pour celles et ceux bénéficiant du frais d'inscription "boursier" fournir le justificatif suivant :

- ☐ **la notification d'attribution de bourse 2025-2026** (seulement si vous êtes boursier de l'année en cours)*

DOSSIER SOCIAL ÉTUDIANT (DSE)

Si vous souhaitez faire une demande de bourse et/ou de logement en résidence universitaire, vous devez remplir le DSE sur le site du CROUS avant le 15 mai 2026. Vous devez donc effectuer cette démarche avant même d'avoir les résultats du concours.

1^{ER} TOUR - MARSEILLE

du lundi 16 mars au jeudi 26 mars 2026

DATES

Du lundi 16 mars au jeudi 26 mars 2026 (matin)

LIEU

MARSEILLE - IMMS - FRICHE LA BELLE DE MAI

Entrée Jobin (piétons uniquement)

41 rue Jobin - 13003 Marseille

Des lignes de bus (ligne 49 et ligne 56) sont accessibles devant l'entrée public.

Entrée parking (piétons et véhicules)

12 rue François Simon - 13003 Marseille

Situé devant le bâtiment de l'IMMS, le parking met à disposition des emplacements réservés aux personnes à mobilités réduite disposant de la Carte Mobilité (CMI-S). L'accès jusqu'à l'entrée de l'IMMS est de plain-pieds.

ACCUEIL

Tous les candidats qui passent le concours sont réunis par groupe, à l'heure mentionnée sur leur convocation (sans leur réplique), afin de procéder à l'appel ainsi qu'à la vérification de leur identité. Pour ce faire, vous vous munirez d'**une pièce d'identité** que vous voudrez bien montrer aux personnes qui vous accueillent.

Tout candidat absent ou en retard lors de l'appel initial sera définitivement éliminé.

REPLIQUE(S)

Les candidats désireux de trouver une réplique pourront la choisir parmi les candidats du même groupe, et voudront bien le mentionner aux membres de l'équipe de l'ERACM lors de la réunion d'accueil.

Dans l'hypothèse où un candidat ne trouverait pas de réplique, une ou plusieurs personnes seraient désignées d'office.

SCÈNE(S)

- **Vous présentez, les uns après les autres, une première scène nécessairement dialoguée**, devant les membres du jury, puis vous patientez. L'ordre de passage suit l'ordre alphabétique affiché sur le tableau d'informations.
- **A l'issue de ce premier passage, le jury délibère et demande éventuellement à un certain nombre de candidats de présenter leur deuxième scène**, ceci afin de préciser la première évaluation. Une fois la liste de ces candidats communiquée, ceux qui ne présentent pas leur deuxième scène dialoguée sont libres de partir. Les autres passent dans le même ordre que précédemment.
- Lors de votre premier passage dans la salle d'audition, **n'oubliez pas de décliner votre identité aux membres du jury (nom, prénom), de présenter votre réplique et de préciser le titre, l'auteur, l'acte, la scène et le rôle que vous allez interpréter.**
- Il vous est vivement recommandé de préparer à l'avance les accessoires éventuels dont vous avez besoin (nous précisons que nous ne sommes pas responsables des effets personnels laissés dans les salles pendant le passage de vos scènes).
- **Si votre scène dépasse la limite imposée des trois minutes, le Président du jury sera amené à vous interrompre.** Il ne s'agit pas d'une sanction, mais d'une volonté de permettre à chaque candidat de bénéficier du même temps de passage, donc de la même attention de la part du jury.

RÉSULTATS DU PREMIER TOUR

La liste des candidats retenus pour le second tour est communiquée sur le site internet de l'ERACM.

2ND TOUR - CANNES

du dimanche 03 mai au samedi 09 mai 2026

DATES

Du dimanche 03 mai au samedi 09 mai 2026 (inclus)

LIEU

CANNES - NOAILLES

Entrée piétons

01 avenue Jean de Noailles - 06400 Cannes

Même entrée que les jardins de la médiathèque Noailles

Pour les personnes à mobilité réduite disposant de la Carte Mobilité (CMI-S) il est possible de se garer dans le site.

STAGE IMMERSIF

Le second tour du concours d'admission de l'ERACM prend la forme d'**un stage immersif** durant lequel les candidats et les candidates seront amenés à traverser des ateliers d'interprétation, de technique vocale, de danse etc... ainsi que des entretiens individuels avec la cellule de direction.

La durée du second tour est variable, en fonction du nombre de candidats retenus, mais **représente en général six jours de stage**. Le détail et le contenu de ces journées sera communiqué en temps et en heure aux candidats retenus pour le deuxième tour. Des demandes préparatoires, (textes à apprendre, etc.) peuvent être envoyés au candidats en amont du stage.

Les candidats sont répartis en trois groupes qui respectent la parité.

JURY DU SECOND TOUR

Le jury du second tour est composé d'intervenants de l'école, de la cellule de direction de l'ERACM, de maîtres d'atelier et de personnalités du spectacle vivant qui sont invitées à évaluer les candidats dans les domaines cités précédemment. Les personnes sollicitées pour faire partie du jury doivent signaler si elles connaissent des candidats inscrits avec lesquels elles ont des liens familiaux ou des attaches particulières pouvant avoir une influence sur leur jugement.

Les membres du jury sont strictement tenus au devoir de réserve en ce qui concerne leur participation, la composition de celui-ci et les délibérations auxquelles ils/elles prennent part. Une charte de jury est communiquée à tous les membres du jury.

ADMISSION

Les résultats seront communiqués le dernier jour du concours, en fin de journée sur le site internet et dans les réseaux sociaux.

Les candidats ne seront définitivement admis qu'après avoir fourni toutes les pièces justificatives demandées dans le Règlement des Études.

Une liste d'attente sera établie afin de surseoir aux éventuels désistements.

Pour les candidats non retenus qui le souhaitent, des entretiens individuels avec les membres du jury seront possibles à l'issue des résultats.

ÉQUIPE DE L'ERACM

Président
Directeur

Paul Rondin
Franck Manzoni

CANNES

Théâtrothécaire
Cheffe comptable
Responsable pédagogique
Comptable
Agent maintenance bâtiment
Secrétaire générale de scolarité

Carole Arnaud-Pelloux
Corine Gabrielli
Pierre Itzkovitch
David Maire
Christophe Oberlé
Marie-Claire Roux-Planeille

référente VHSS

MARSEILLE

Attachée de production
Régisseuse générale
Chargé de Production / Communication
Chargée de mission Formation DE / insertion

Émilie Guglielmo
Emma Query
Olivier Quéro
Marine Ricard-Mercier

référente VHSS

référent VHSS

référente handicap

Professeur relais détachée de la DAAC

Agathe Giraud

CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT

Directeur de l'ERACM
Metteur en scène, directeur Tréteaux de France
Metteuse en scène
Comédien, metteur en scène
Professeure d'art dramatique
Metteuse en scène, directrice TNN
Metteur en scène, directeur La Criée
Dramaturge, universitaire
Responsable pédagogiques

Franck Manzoni
Olivier Letellier
Émilie Le Roux
Éric Louis
Isabelle Lusignan
Muriel Mayette-Holtz
Robin Renucci
Jean-Pierre Ryngaert
Pierre Itzkovitch

CANNES - SIÈGE ET ADMINISTRATION - NOUVELLE ADRESSE

Association loi 1901
Non assujettie à la TVA
Code NAF : 8542 Z

01 avenue Jean de Noailles • 06400 Cannes
N° SIRET : 379 700 446 00022
UAI : 0061804D
04 93 38 73 30
contact06@eracm.fr

MARSEILLE - ÉTABLISSEMENT SECONDAIRE/CFA

IMMS • Friche la Belle de mai • 41 rue Jobin • 13003 Marseille
N° SIRET : 379 700 446 00030
UAI : 0133806S
04 95 04 95 78
contact13@eracm.fr

[HTTPS://ERACM.FR](https://eracm.fr)

**l'école régionale d'acteurs
de cannes et marseille est
subventionnée par le ministère
de la culture, la région sud, la
ville de cannes, le département
des alpes-maritimes et la ville
de marseille**

